

FICHE D'INFORMATION



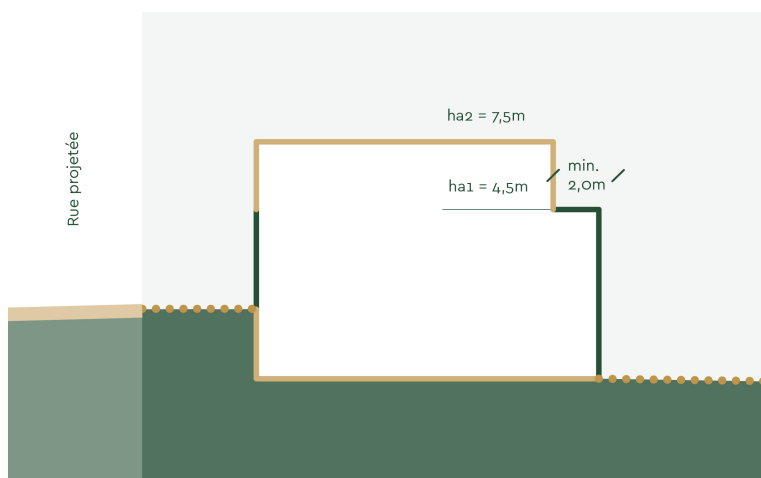


OP HEIDER

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	4,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	7,5 m
HAUTEUR HA** (ANNEXE)	4,5 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	9,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	12,9 m
RECU AVANT MINIMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	7,2 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	5,3 m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	8,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	10,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	9,0 m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR L'ANNEXE	8,3 m
RECU DROITE MINIMAL POUR L'ANNEXE	2,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.